

### Identification de l'adhérent

Nom du groupement : .....  
 Numéro de SIRET : .....  
 Adresse : .....  
 Tél. : ..... Mail : .....  
 Contact(s) : Nom – Fonction .....

→ Sujets principaux pour lesquels le groupement adhère : .....

Voir ci-joint les services inclus et notre catalogue sur <https://fredon.fr/cvl/>

Pour ne pas recevoir la newsletter, merci de cocher cette case

J'autorise FREDON Centre-Val-de-Loire à conserver et à traiter ces informations pour la seule fin de la gestion de ses adhérents et les communications faites auprès de ceux-ci.

Conditions générales de vente et d'adhésion sur <https://fredon.fr/cvl/>

### Montant de l'adhésion

Calcul de votre <b>adhésion</b> en fonction de la population de votre groupement (1)	< 25 000 habitants	575€
	> 25 000 habitants	0.023€ / habitant (plafond à 2 875€)

Population de votre groupement : ..... habitants (source INSEE année 2021)

### Montant de l'abonnement à la lutte collective ragondins et rats musqués

Calcul de votre <b>abonnement complémentaire</b> au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2)	De 1 à 40 communes	115€ TTC / commune (95,83€ HT /com)
	De 41 à 70 communes	4 600€ TTC (3 833,33€ HT)
	> 70 communes	8 050€ TTC (6 708,33€ HT)

**Abonnement complémentaire** au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (RAEE – ragondins, rats musqués) dans les départements 18, 37, 41 ou 45 :

OUI  NON

(En cas de problématique ragondins hors des départements 18, 37, 41 ou 45, merci de cocher ici )

Montant de votre <b>adhésion</b> pour une année (1) :	€
<b>Abonnement complémentaire</b> annuel au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2) :	€
<b>Total = (1) + (2) :</b>	€

### Durée de l'engagement

L'engagement relatif à l'**adhésion** et à l'**abonnement complémentaire** est souscrit pour **une année civile** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à compter de la date de souscription. Il se renouvellera **par tacite reconduction**, par périodes successives de 1 an à compter de l'expiration de la période initiale d'un an, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période (2 mois avant le renouvellement par tacite reconduction). Les tarifs seront révisés annuellement par FREDON CVL.

### Mode de paiement

Par chèque à l'attention de FREDON CVL ou par virement en indiquant « Adh [année n] – Nom de votre groupement de communes »

RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01012	N° COMPTE 0028076H033	CLE RIB 93	ORLEANS LA SCE CENTRE FINANCIER 1 RUE EDOUARD BRANLY LA SOURCE 45900 LA SOURCE CEDEX 9
IBAN : FR02 2004 1010 1200 2807 6H03 393				BIC : PSSTFRPPSCE
Titulaire du Compte : FREDON - CITE DE L'AGRICULTURE - 13 AV DES DROITS DE L'HOMME – 45000 ORLEANS				

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion par mail à : [contact@fredon-centrevaldeloire.fr](mailto:contact@fredon-centrevaldeloire.fr)

Fait à ..... le .....

Cachet et signature du représentant légal